Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 044-214402216-20260924-A2026123-AI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté portant délégation de fonction à Mme Julie LEGOUX
4ème Adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de La Chevallerais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU la délibération du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre d'adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Julie LEGOUX en qualité de quatrième adjointe au Maire en date du 20 mars 2026.

CONSIDERANT que pour une bonne administration communale de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Mme Julie LEGOUX, adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1 :

Madame Julie LEGOUX, 4ème adjointe au Maire est déléguée pour remplir les fonctions dévolues au Maire dans les domaines suivants :

SOLIDARITE/AFFAIRES SOCIALES

et assurera sous sa surveillance et la responsabilité du Maire en nos lieux et place et concurremment avec nous les fonctions et missions relatives aux domaines désignés ci-dessus et notamment :

- Suivi du CCAS, du suivi des publics en difficultés,
- Relations avec les associations caritatives ou à caractère social et les partenaires institutionnels (CCAS de Blain, Cellule du logement insalubre, EDS : Espace départemental des solidarités..)
- Logement social : suivi des mouvements et participation aux commissions d'attribution des logements sociaux, relations avec les bailleurs sociaux
- Suivi des projets à caractère social portés par des partenaires extérieurs et représentera la commune lors des réunions des groupes de travail (épicerie sociale, action accès à la culture notamment)
- Lien avec Pays de Blain Communauté
- Suivi des dossiers de demandes d'aides sociales
- Actions en faveur des seniors
- Mise en place du registre des personnes fragiles et isolées, des actions menées dans des situations particulières telles qu'une pandémie
- Référent de la commune auprès de Pays de Blain Communauté

ENFANCE – VIE SCOLAIRE - RESTAURATION

- Relations avec les familles, les associations des parents d'élèves et les directrices des écoles
- Fonctionnement de l'accueil de loisirs, du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire
- Référente des directeurs/directrices des ALSH communaux
- Suivi de la commission « restauration scolaire » en lien avec le chef cuisinier et les parents d'élèves
- Suivi du projet alimentaire du restaurant scolaire
- Référente conseil municipal des enfants
- Référent de la commune auprès de Pays de Blain Communauté

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 044-214402216-20260924-A2026123-AI

Article 2 :

La délégation de fonction définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature à Mme Julie LEGOUX des actes suivants : courriers usuels n'emportant pas décisions.

L'attribution de cette délégation n'exclut pas la possibilité pour Mme Le Maire de signer personnellement en tant que de besoin tous dossiers relevant des domaines désignés à l'article 1

Autorisation est donnée à Mme LEGOUX Julie pour déposer plainte auprès de la gendarmerie.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en Mairie.

Article 4 :

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis
- M. Le Receveur Municipal
- L'intéressé

Notifié le 25/09/2026
L'adjointe au Maire
Julie LEGOUX

Fait à la Chevallerais, le 24 septembre 2026
La Maire
Tiphaine ARBRUN

MAIRIE DE LA CHEVALLERAIS (44 LOIRE-ATLANTIQUE)
Signé par : Tiphaine ARBRUN
Date : 24/09/2026
Qualité : Maire